



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 mars 2015 — N° 65

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter l'Association de Laval pour la déficience intellectuelle.

M. Pagé (Labelle) fait une déclaration afin de féliciter M. Robert « Bob » Sirois.

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes et les lauréats de la 30^e édition du Gala Radisson de Trois-Rivières.

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de féliciter Mme Catherine Bellavance, récipiendaire de la Bourse Carrie Derick.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin d'appuyer M. Matthew Schreindorfer pour le plus grand combat de sa vie.

18 mars 2015

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter l'Association de la déficience intellectuelle, région de Rimouski.

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes hockeyeurs des Nordiques du Nunavik.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Chevaliers de Colomb – Conseil 4301.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la nutrition.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Championnat canadien 2015 de l'Association de curling des pompiers du Québec.

À 9 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 38 Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 38.

M. Bergeron (Verchères) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 398 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 398.

M. Charette (Deux-Montagnes) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 490 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale quant à l'allocation de transition

La motion est adoptée.

18 mars 2015

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 490.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 399 Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 399.

Dépôts de pétitions

M. Bonnardel (Granby) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 253 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le permis de distillateur artisanal et la vente des vins et spiritueux québécois de fabrication artisanale.

(Dépôt n° 884-20150318)

Mme Roy (Montarville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 116 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le rapatriement des restes de Pierre Lemoyne d'Iberville.

(Dépôt n° 885-20150318)

18 mars 2015

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 983 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ.

(Dépôt n° 886-20150318)

M. Roberge (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 40 274 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des établissements d'enseignement privé.

(Dépôt n° 887-20150318)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 198 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Gaudreault (Jonquière);
(Dépôt n° 888-20150318)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 215 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).
(Dépôt n° 889-20150318)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, dépose :

18 mars 2015

Un extrait du site Web du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada.

(Dépôt n° 890-20150318)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 mars 2015, qu'elle a adressée conjointement avec Mme Lise Thériault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, à M. Steven Blaney, ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, M. Peter Gordon MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et M. Denis Lebel, ministre fédéral de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, concernant le projet de loi C-51.

(Dépôt n° 891-20150318)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 17 mars 2015, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **61** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

18 mars 2015

Motions sans préavis

M. Lisée (Rosemont), conjointement avec M. Martel (Nicolet-Bécancour) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant les orientations québécoises en matière de lutte contre l'itinérance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), présente une motion concernant les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Leclair (Beauharnois), M. Lemay (Masson) et Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 30^e anniversaire de l'adoption d'une résolution, par cette Assemblée, reconnaissant les nations autochtones du Québec et leurs droits;

QU'elle affirme à nouveau que cette reconnaissance des nations autochtones et les principes auxquels elle réfère constituent toujours le fondement guidant l'action gouvernementale à l'égard des Autochtones et démontre le respect d'une relation de nation à nation.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

18 mars 2015

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Bergeron (Verchères) et M. Paradis (Lévis), présente une motion visant à confier un mandat à Commission de la santé et des services sociaux concernant le CHUM; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 34, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Régie des alcools, des courses et des jeux sur sa gestion administrative, notamment à partir de son rapport annuel de gestion 2013-2014; puis en séance publique afin d'entendre la Régie des alcools, des courses et des jeux; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

18 mars 2015

À 12 h 20, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 05.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Deltell (Chauveau) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle la promesse faite par le Parti libéral du Québec le 10 février 2014 de limiter la hausse des tarifs d'électricité à l'inflation;

QU'elle reconnaisse que la hausse de 2,9 % des tarifs d'électricité s'appliquant à partir du 1^{er} avril 2015 représente près du double du taux d'inflation;

QU'elle prenne acte que la haute direction d'Hydro-Québec et la Régie de l'énergie soutiennent que la hausse des tarifs d'électricité est en grande partie causée par des décisions politiques concernant les approvisionnements éoliens;

QU'elle réaffirme l'importance pour un gouvernement de tenir ses engagements et lui demande de ne pas hausser les tarifs d'électricité au-delà de l'inflation, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la motion du député de Chauveau soit amendée de la manière suivante :

À la fin du troisième paragraphe, ajouter les mots « résultant de certains appels d'offres mal balisés effectués sous le gouvernement libéral ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle la promesse faite par le Parti libéral du Québec le 10 février 2014 de limiter la hausse des tarifs d'électricité à l'inflation;

QU'elle reconnaisse que la hausse de 2,9 % des tarifs d'électricité s'appliquant à partir du 1^{er} avril 2015 représente près du double du taux d'inflation;

QU'elle prenne acte que la haute direction d'Hydro-Québec et la Régie de l'énergie soutiennent que la hausse des tarifs d'électricité est en grande partie causée par des décisions politiques concernant les approvisionnements éoliens résultant de certains appels d'offres mal balisés effectués sous le gouvernement libéral;

18 mars 2015

QU'elle réaffirme l'importance pour un gouvernement de tenir ses engagements et lui demande de ne pas hausser les tarifs d'électricité au-delà de l'inflation, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Deltell (Chauveau) et sur la motion d'amendement de M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Deltell (Chauveau) refuse la proposition d'amendement de M. Marceau (Rousseau).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 30, Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 30 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 19 mars 2015, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

18 mars 2015

À 17 h 11, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 mars 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

18 mars 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances :

(Vote n° 77)

POUR - 61

Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	
Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	
Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)	

CONTRE - 49

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Péladeau (PQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	
(Gouin)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	
Deltell (CAQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
Dufour (PQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	